

# Recensement agricole 2020

## Main d'œuvre et externalisation des travaux

Le volume de travail agricole familial reste majoritaire, la part de l'emploi salarié gagne du terrain et le recours à l'externalisation de travaux progresse

En 2020, d'après le Recensement agricole, 37 337 personnes travaillent de façon permanente sur les 19 919 exploitations agricoles en Centre-Val de Loire, soit 11 594 de moins qu'en 2010. En ajoutant la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations est de 32 865 équivalents temps plein (ETP), en baisse de 11,6 % en 10 ans. Parmi les effectifs permanents, l'emploi non familial gagne du terrain mais les chefs et coexploitants ainsi que les membres de leur famille assurent toujours la plus grande part du travail agricole. Les actifs familiaux sont plus souvent à temps partiel que les autres permanents. Les exploitations spécialisées en grandes cultures et viticulture regroupent respectivement 42 % et 13 % du volume de travail agricole total. Le recours à l'externalisation de travaux, qui concerne la moitié des exploitations, est d'autant plus fréquent que le poids économique de l'exploitation est important.

### L'essentiel du travail agricole assuré par les chefs d'exploitation, les coexploitants, et les membres de leur famille

En 2020 le Centre-Val de Loire compte 19 919 exploitations agricoles d'après le Recensement agricole. Au total, 37 337 personnes travaillent de façon régulière sur ces exploitations, soit 11 594 de moins que dix ans auparavant (- 24 %) (tableau). Ces permanents comprennent le chef d'exploitation et ses éventuels coexploitants (64,7 % des actifs permanents en 2020), les membres de leur famille qu'ils emploient (10,9 %) et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins 8 mois de l'année

sur l'exploitation (24,5 %). L'ensemble de ces actifs totalise 89,1 % du volume de travail directement mobilisé par les exploitations agricoles en 2020 (29 288 ETP), le reste étant assuré par une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (3 533 ETP). Le volume de travail total (32 865 ETP) a diminué de 11,6 % en dix ans.

### Un emploi familial en baisse et un recours accru au salariat

La diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, et en particulier des exploitations individuelles, a induit une réduction marquée du nombre de chefs, coexploitants et permanents

familiaux (- 28,3 %). Toutefois, en ETP, la baisse est plus modérée (- 15,4 %). Le recours à une main-d'œuvre salariée extérieure à la famille a moins diminué sur la période, en particulier à travers l'emploi permanent salarié non familial (- 6,7 % en ETP). Seule la main d'œuvre saisonnière est restée quasi stable entre 2010 et 2020 (- 0,1 %). La croissance de la part du salariat a accompagné le développement des exploitations sous forme sociétaire (EARL, GAEC, ...) en agriculture. Ces entreprises, qui ont crû de 3,4 % en 10 ans, emploient relativement plus de salariés que les autres. Ainsi, en 2020, 68,7 % du volume de travail agricole est mobilisé dans une exploitation



**Tableau**

**Évolution de la main-d'œuvre agricole en France métropolitaine entre 2010 et 2020**

	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations	25 081	19 919	-20,6
dont sous statut individuel	15 929	10 500	-34,1
sous forme sociétaire	9 152	9 419	2,9
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	48 931	37 337	-23,7
Chef d'exploitation ou coexploitant	30 760	24 142	-21,5
Main-d'œuvre familiale permanente	8 308	4 056	-51,2
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>39 068</b>	<b>28 198</b>	<b>-27,8</b>
Salarié permanent non familial	9 863	9 139	-7,3
Volume de travail mobilisé sur l'année (ETP) <sup>1</sup>	37 166,8	32 864,6	- 11,6
Chef d'exploitation ou coexploitant	22297,6	19 072,6	- 14,5
Main-d'œuvre familiale permanente	3 143,9	2 577,4	-18
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>25 441,5</b>	<b>21 650</b>	<b>-14,9</b>
Salarié permanent non familial	8 189,3	7 638,1	-6,7
Saisonnier ou occasionnel	3 536,0	3 533,3	-0,1
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (ETP)			
Au sein des exploitations sous statut individuel	14 994,5	10 271,4	-31,5
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	22 172,3	22 593,1	1,9
Volume de travail réalisé par un prestataire (ETP estimés)		1 221,8	
CUMA	33,6	60,4	80,2
ETA	559,5	640,4	14,5
Autre type de prestataire		520,9	

1. Le volume de travail total inclut également celui des responsables économique et financier qui ne sont pas chef d'exploitation et qui représentent 43,1 ETP.  
Lecture : en 2020, le Centre Val de Loire comptait 19 919 exploitations, soit 20,6 % de moins qu'en 2010.  
Champ : Centre-Val de Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.  
Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

sous forme sociétaire (22 593 ETP), contre 59,7 % dix ans auparavant. Toutefois, la gestion de ces sociétés demeure largement familiale, puisqu'en 2020, 9 coexploitants sur 10 sont de la même famille que le chef d'exploitation.

**La main-d'œuvre familiale plus souvent employée à temps partiel**

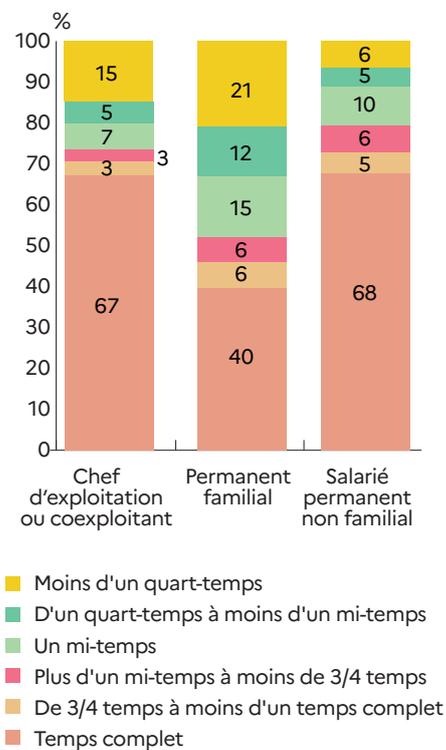
Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont généralement fortement impliqués dans la production agricole. En 2020, 67 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation (graphique 1), et 13 % y travaillent au moins la moitié de leur temps. En revanche, les permanents familiaux travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel. Seuls 40 % d'entre eux sont employés à temps complet en 2020, tandis que 33 % consacrent moins de la moitié de leur temps de travail sur l'exploitation. En comparaison, les salariés permanents non familiaux travaillent à temps plein dans 68 % des cas, et seuls 11 % moins d'un mi-temps.

**Un recours plus intensif à l'emploi dans le maraîchage et l'horticulture**

55 % du volume de travail s'effectue dans des exploitations spécialisées en grandes cultures ou en viticulture (respectivement 42 % et 13 % des ETP) (graphique 2). Près de 20 % de la main-d'œuvre est utilisée dans des exploitations d'élevage (10 % en bovins, 6 % en autres herbivores ou des granivores, 3 % en granivores), soit 2 points de moins qu'en 2010. Les exploitations de polyculture et/ou polyélevage regroupent 11 % de la main-d'œuvre. Moins nombreuses, les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture sont, en revanche, les plus intensives en main d'oeuvre, avec en moyenne 5,7 ETP par exploitation, contre 1,6 ETP pour l'ensemble des exploitations de la région. La viticulture vient ensuite avec 3,7 ETP en moyenne, tandis que les grandes cultures mobilisent le moins de main-d'œuvre, avec 1,2 ETP par exploitation.

Du fait de leur prépondérance en région, les exploitations

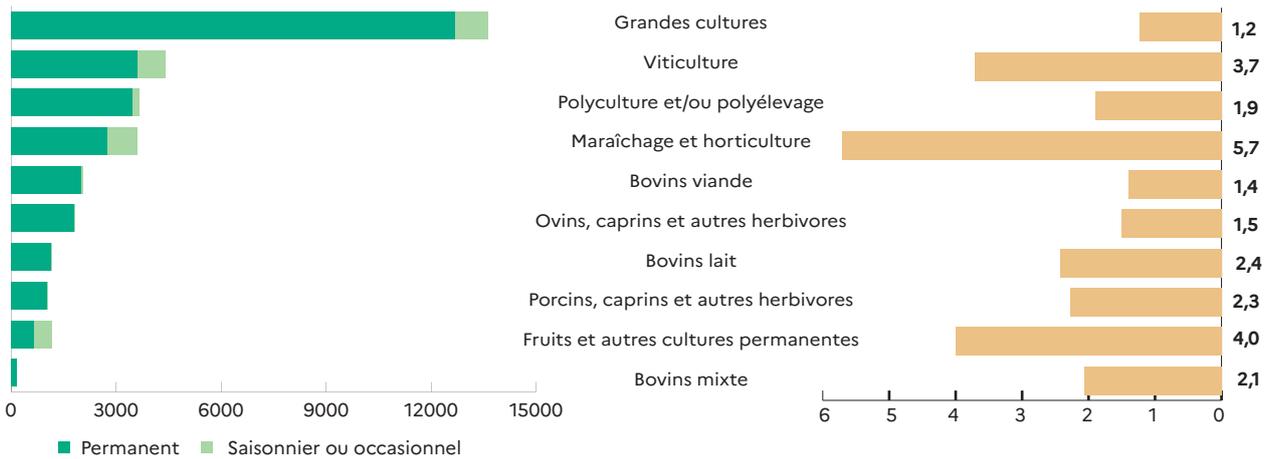
**Graphique 1**  
Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020



Lecture : en Centre-Val de Loire en 2020, 67 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.  
Champ : Centre-Val de Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.  
Source : Agreste – Recensement agricole 2020

## Graphique 2

### Répartition de la main d'oeuvre agricole selon l'orientation technico-économique en 2020



Lecture : en Centre Val de Loire en 2020, 12 675 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations viticoles ainsi que 944 ETP saisonniers. En moyenne, une exploitation de grandes cultures emploie 1,2 ETP.

Champ : Centre-Val de Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

de grandes cultures mobilisent le plus d'emploi saisonnier ou occasionnel (27 % des ETP saisonniers), suivi par le maraîchage et horticulture (24 %), la viticulture

(22%) et la production de fruits et autres cultures permanentes (15 %). Enfin, 1 762 exploitations ont recours à l'externalisation de l'ensemble des travaux de toutes leurs cultures, soit

8,8 % des exploitations régionales et 177 780 ha concernés.

**Gaëtan Buisson,**  
**SRISE Centre-Val de Loire**

### L'externalisation croît avec la taille économique

En 2020, 50,4 % des exploitations ont eu recours à des prestations de service (graphique), réalisées par une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou un autre prestataire, une proportion croissante depuis 2010. Le volume de ce travail externalisé est estimé à 1 222 ETP, dont 640 ETP pour les ETA, soit pour cette dernière forme de sous-traitance une hausse de près de 14,5 % en dix ans.

Ces prestations ont très majoritairement porté sur tout ou partie des productions végétales (par exemple pour l'épandage ou la récolte) : celles-ci concernent 49,4 % des exploitations. Certaines autres prestations ont impliqué des actes techniques liés aux ateliers d'élevage (3,7 % des exploitations y ont eu recours).

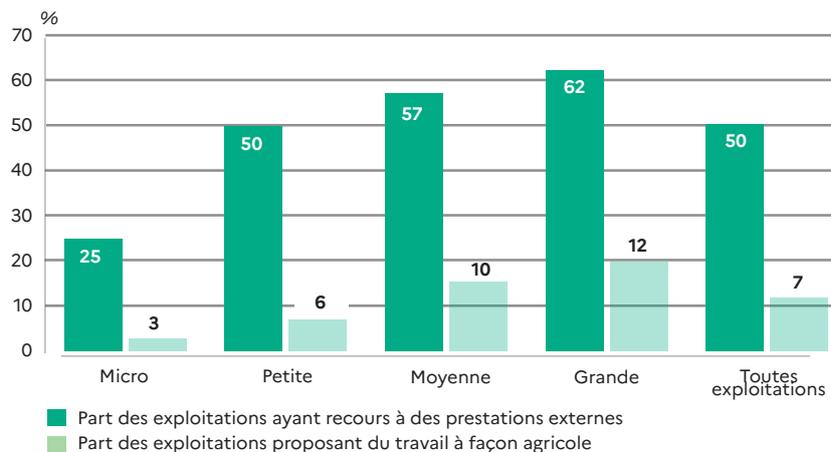
Les spécialisations ayant le plus recours à des prestataires sont les élevages de bovins lait (82,4 % de ces exploitations) et polyculture et/ou polyélevage (56,9 %). Le taux de recours à ces services est d'autant plus élevé que le potentiel économique de l'exploitation est

important. Ainsi, tandis que 25 % des micro exploitations en ont eu l'usage, 62 % des grandes exploitations y ont fait appel.

Par ailleurs, les grandes exploitations ont relativement plus souvent proposé du travail à façon agricole pour d'autres producteurs (19,7 % des grandes exploitations) que les micro exploitations (2,8 %).

#### Graphique

#### Recours à l'externalisation en 2020 selon le potentiel économique de l'exploitation



Lecture : en Centre-Val de Loire, 25 % des micro-exploitations agricoles ont eu recours à des prestations externes et 3 % ont proposé du travail à façon agricole pour d'autres exploitations.

Champ : Centre-Val de Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. En France métropolitaine, 79 % des exploitations sont dirigées par un seul exploitant, 16 % sont dirigées par deux exploitants et 5 % par plus de deux exploitants.

**L'âge** décrit dans la présente publication est l'âge atteint en 2020, année de référence du recensement (= 2020 - année de naissance).

Les exploitants **seniors** cités dans la publication désignent ceux âgés de 55 ans ou plus.

**La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

**L'année d'installation** correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

## Pour en savoir plus

- « Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer » Agreste Primeur n°4 – mars 2022
- « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » Agreste Primeur n°5 – décembre 2021 »
- « La transmission des exploitations agricoles » Agreste Les Dossiers n°29 -septembre 2015
- « Recensement agricole 2010 - Un agriculteur sur cinq a moins de 40 ans » Agreste Primeur n°293 - novembre 2012



[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique  
Cité administrative Coligny  
131, rue du faubourg Bannier  
45042 Orléans Cedex 1  
Courriel : [srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)  
Site : [draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Frédéric MICHEL  
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON  
Composition : Gaëtan BUISSON  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2729-7209  
© Agreste 2022